



Fiche de poste

Présidence de la commission politique

Rôle de l'instance

La commission politique est l'organe responsable du développement des idées et des propositions politiques du Parti. Dans l'accomplissement de ses mandats, elle travaille en étroite collaboration avec le caucus de la députation.

Plus particulièrement, elle prépare les thématiques étudiées en conseil national et, les documents de nature politique soumis au Congrès et rend des avis sur les propositions soumises au conseil national.

Rôle de la présidence

La présidence de la commission politique coordonne et supervise le travail de la commission politique.

La présidence de la commission politique est membre de droit du conseil exécutif national, du caucus de la députation et du comité directeur des instances.

Compétences recherchées

Les compétences recherchées sont variées, avec une prédominance en analyse et en travail d'équipe. De manière non exhaustive, de la disponibilité, un bon sens politique, la capacité à travailler en équipe, des connaissances sur le Parti et les politiques publiques, une aisance en rédaction de documents concis et pour l'animation de formations ou d'échanges sur une thématique sont des compétences recherchées. Avoir du leadership est un atout.

Durée du mandat

La présidence de la commission politique est élue ordinairement au Congrès ordinaire qui a lieu 6 mois après les élections générales et reste en poste jusqu'au prochain Congrès ordinaire. La présidence de la commission politique élue lors d'élections partielles reste en poste jusqu'au prochain Congrès ordinaire. Un mandat complet dure 4 ans.

Disponibilité demandée

La commission politique se réunit 6 à 8 fois par année. Les rencontres se tiennent généralement à la permanence de Montréal. La participation par téléphone est permise afin de favoriser la participation du plus grand nombre. La commission politique fonctionne généralement en formant des comités qui réalisent leur mandat entre les rencontres. Plusieurs heures de travail par mois sont attendues des membres. Le membre de la commission politique est aussi invité à représenter le Parti lors de rencontre avec la société civile.

Le conseil exécutif national se réunit au moins une fois par mois, généralement le vendredi soir, à Montréal. La participation par téléphone est possible, mais non souhaitable. Plusieurs réunions extraordinaires téléphoniques ont lieu pendant l'année.

La présidence de la commission politique participe aux réunions du caucus de la députation, qui se tiennent généralement le mercredi en début d'après-midi à Québec durant les sessions parlementaires.

La présidence de la commission politique participe également aux réunions du comité directeur des instances, qui se réunit quelques fois avant le conseil national et le Congrès.

Finalement, il est attendu de la présidence de la commission politique que celle-ci participe à toutes instances nationales : Congrès (2 fois par 4 ans), conseil national (2 fois par année) et conférence de coordination (1 ou 2 par année).

Dispositions statutaires et réglementaires pertinentes

Statuts : art. 120 à 125, en plus de quelques autres articles spécifiques.

Règlement intérieur : annexe 2 (code d'éthique).

Autres éléments pertinents

La présidence de la commission politique doit être membre du Parti au moins 30 jours avant son élection et le rester tout le long de son mandat et souscrire au code d'éthique qu'à la déclaration de principe du Parti. La présidence de la commission politique est un mandat électif qui ne peut être cumulé avec un autre poste au sein du Parti.

Les réunions de la commission politique, du conseil exécutif national, du caucus de la députation et du comité directeur des instances se déroulent à huis clos. Le respect de la confidentialité des échanges est primordial pour le bon fonctionnement des instances.